

ETAT DES LIEUX DE LA CRISE DU
COVID-19

SECTEUR DES ARTS
PLASTIQUES EN
BRETAGNE

a.c.b - art contemporain en Bretagne - avril 2020

PREAMBULE

QUESTIONNAIRE, METHODOLOGIE ET TRAITEMENT

Cet état des lieux est réalisé dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des mesures exceptionnelles prises par les pouvoirs publics pour enrayer la propagation du virus. L'ensemble des lieux d'art contemporain en Bretagne, comme au plan national, a fermé ses portes, entraînant des bouleversements importants sur le calendrier des programmations, dans l'organisation du travail et par effet ricochet sur la situation des artistes-auteurs.

Ce premier diagnostic s'appuie sur les données extraites de deux questionnaires. Le premier a été diffusé par le CIPAC-Fédération des professionnels de l'art contemporain au plan national, à la fois en direction des lieux et des artistes. Le second a été réalisé de manière concomitante par a.c.b - art contemporain en Bretagne à destination de ses adhérents.

Les données, recueillies entre le 25 mars et le 1er avril 2020, sont le reflet d'une photographie de cette période*. Aussi, elles sont à traiter avec précaution car susceptibles d'avoir évolué en même temps que la situation ainsi que les annonces de mesures exceptionnelles faites par les partenaires publics.

Etat des lieux réalisé sur des données récoltées entre le 25 mars et le 2 avril.

Un peu plus de 50% des adhérents d'a.c.b ont répondu aux questionnaires, avec les différentes relances effectuées par les deux organisations professionnelles. Nous pensons que cela témoigne du fait qu'une partie des acteurs culturels ont priorisé les problématiques internes et urgentes liées aux questions sociales et à la réorganisation des calendriers de programmation afin de répondre aux partenaires et aux artistes.

Par ailleurs, beaucoup de nos adhérents nous ont témoigné de la difficulté de faire un état des lieux à ce stade précoce de la crise, n'ayant pas de recul sur la situation et donc du mal à mesurer les répercussions et impacts. Le nombre de répondants et les chiffres collectés en témoigne.

*avant l'annonce des différentes mesures exceptionnelles et de celle faite par le Président de la République le lundi 13 avril repoussant le confinement jusqu'au 11 mai .

PREAMBULE

QUESTIONNAIRE, METHODOLOGIE ET TRAITEMENT

Les artistes auteurs se sont quant à eux rapidement mobilisés et en nombre pour renseigner le questionnaire du CIPAC. Pour la Bretagne, nous avons collecté 150 réponses en 10 jours, ce qui témoigne de l'inquiétude pour leur activité et leur économie, voire leur survie. Les chiffres sont également parlants de ce point de vue.

En outre, les mesures exceptionnelles du ministère de la Culture et des différentes collectivités territoriales n'avaient pas encore été toutes annoncées, notamment le fonds d'urgence mis en oeuvre par le CNAP en direction des artistes-auteurs.

Ce diagnostic permettra cependant d'appréhender les grandes tendances et de mesurer les premiers impacts liés à cette crise pour amorcer une réflexion collective sur les moyens à mettre en oeuvre pour soutenir l'écosystème culturel.

Au-delà de l'envoi aux partenaires publics en région Bretagne, a.c.b fera également remonter son analyse au CIPAC, afin qu'elle soit agrégée à l'intégralité des données nationales.

Il s'agira cependant de refaire collectivement un point de la situation post-crise dans l'année afin de préciser certaines tendances ou de confirmer les points de fragilité.

CONSEQUENCES SUR LES STRUCTURES D'ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE

CONSEQUENCES SUR LES PROGRAMMATIONS

La fermeture de tous les lieux d'art a automatiquement entraîné le report ou l'arrêt de leur programmation culturelle (expositions, événements, résidences...), des projets d'éducation artistique ou culturelle en cours, le report de la production d'oeuvres d'art, le ralentissement ou l'arrêt des ventes pour les galeries, sans compter les difficultés liées à la réorganisation pédagogique pour les écoles d'art, avec des conséquences directes pour les artistes-auteurs.

On note en moyenne 40% de report des projets contre 34% d'annulation. 25% des structures répondantes n'étaient pas encore en mesure de se prononcer.

REPARTITION MOYENNE DES REPORTS ET ANNULATIONS DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS

(Lecture : 40 % en moyenne des projets artistiques et culturels sont reportés à une date ultérieure.)

25
%

NE SAIT PAS

34
%

ANNULATION

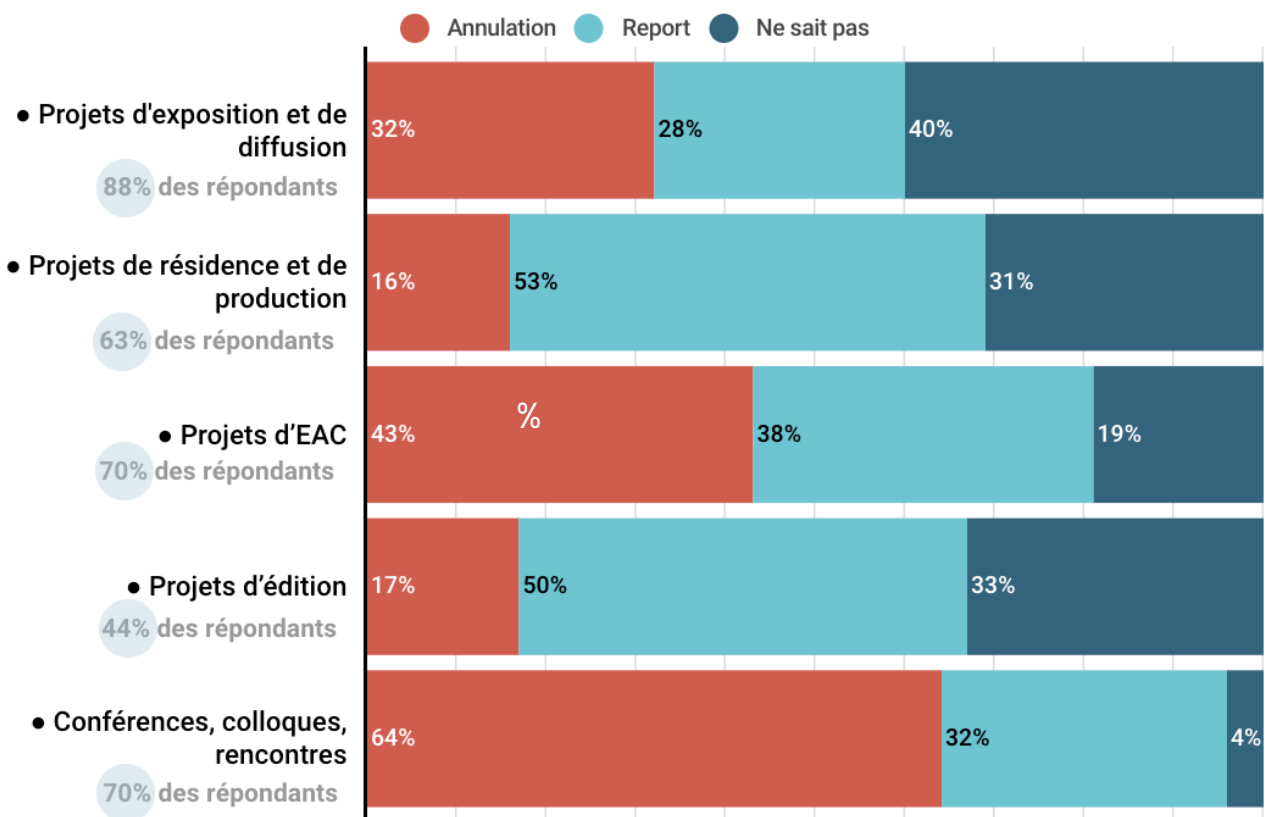
40
%

REPORT

Répartition des annulations et reports par typologie de projet

(Lecture : 40 % des 88% des structures ayant un projet d'exposition ou de diffusion ne savent pas encore si elles l'annulent ou le reportent -à la date du 1er avril 2020-.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question. La somme des répondants dépassent 100%)

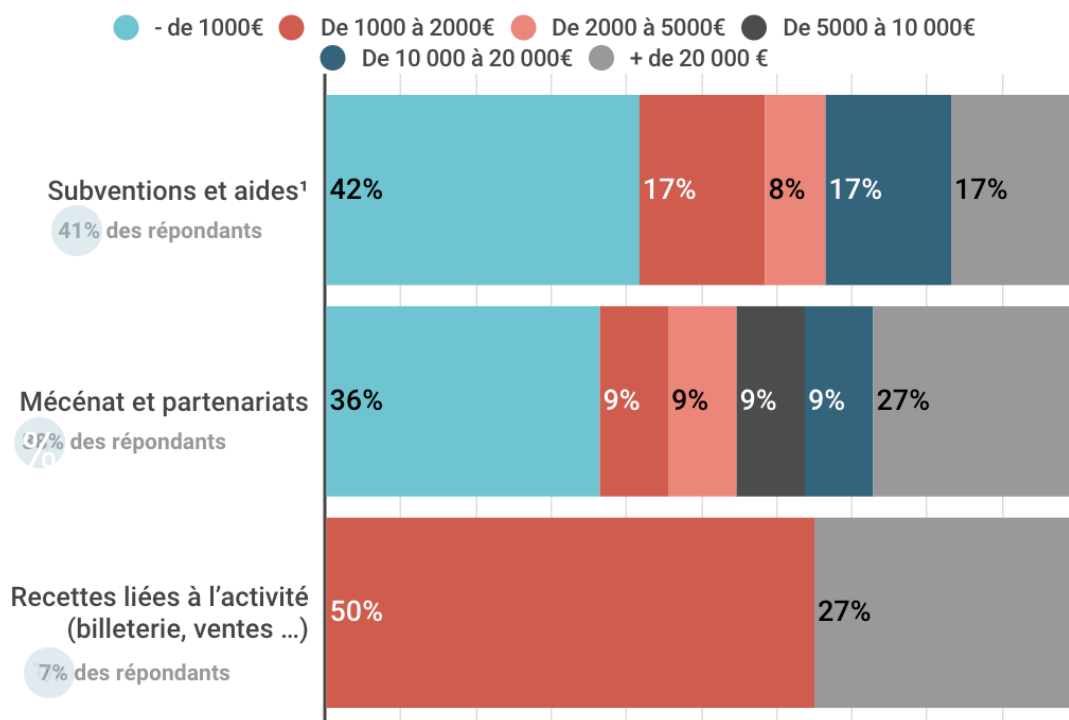


CONSEQUENCES FINANCIERES

Une partie des structures déplore des pertes financières liées aux projets artistiques et culturels déjà engagés. Les estimations vont de 1 000€ pour les plus petits lieux à plus de 20 000€ pour les plus importants. Certaines pertes pourraient être dues aux actions de médiation, prestations ou ateliers annulés devant être réalisés avec ou en partenariat avec des collectivités ou établissements publics et possiblement non rémunérés malgré la levée de la clause de service fait. Il conviendra donc de porter une vigilance particulière à ces cas précis.

La plupart des structures propose un accès gratuit et n'est donc pas dépendante des revenus de la billetterie. La majorité des lieux bénéficie pas ou très peu de fonds privés. Les pertes sont, par contre, assez conséquentes lorsque les structures perçoivent d'importants soutiens privés, du mécénat, des recettes de prestations et des ventes diverses (locations d'espaces par exemple.).

Évaluation des pertes financières par typologie de recettes



1- Au moment du remplissage du questionnaire, les annonces et mesures relatives à l'instruction et au versement des subventions dans des délais courts et malgré les reports et annulations de projets, n'avaient pas été annoncées par l'ensemble des partenaires publics.

CONSEQUENCES FINANCIERES

Il s'agit aussi de pointer l'urgence que va connaître 28 % des structures interrogées qui déplore l'absence de fonds de roulement dans un délai court (entre 2 et 3 mois). Cette absence de trésorerie peut concrètement menacer le versement des salaires et ainsi engager la pérennité de ces structures.

La situation financière semble relativement saine pour 76 % des structures, dans l'attente du versement de leurs subventions.

Elles font cependant état de leurs inquiétudes pour l'avenir concernant le contre-coup éventuel sur les financements futurs, notamment ceux de 2021, et sur les différents dispositifs auxquels elles peuvent faire appel pour mener à bien leur projet. Elles mentionnent également leurs inquiétudes concernant les aides privées, d'entreprise ou de fondations d'entreprises, sous forme de mécénat. En effet, le risque est grand pour que ces aides privées ne reviennent pas après la crise, pour différentes raisons (réorientation vers les secteurs médicaux/sociaux ou baisse des chiffres d'affaires...) vers le secteur culturel.

PART DES STRUCTURES QUI PENSENT ÊTRE CONFRONTEES À DES PROBLEMATIQUES DE TRESORERIE

76
%

NON

28
%

OUI

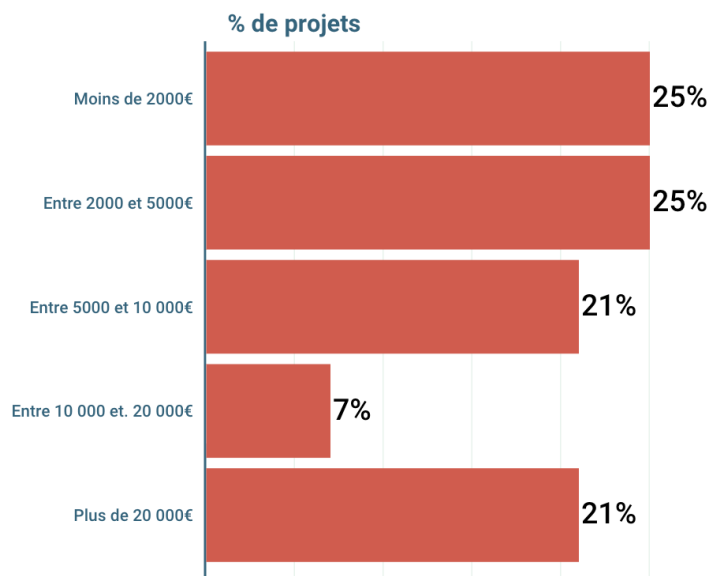
CONSEQUENCES FINANCIERES

Quelques chiffres

Répartition des dépenses pour les projets d'exposition et de diffusion

(Lecture : 25 % des projets d'exposition ou de diffusion engendrent entre 2000 et 5000 euros de dépenses.

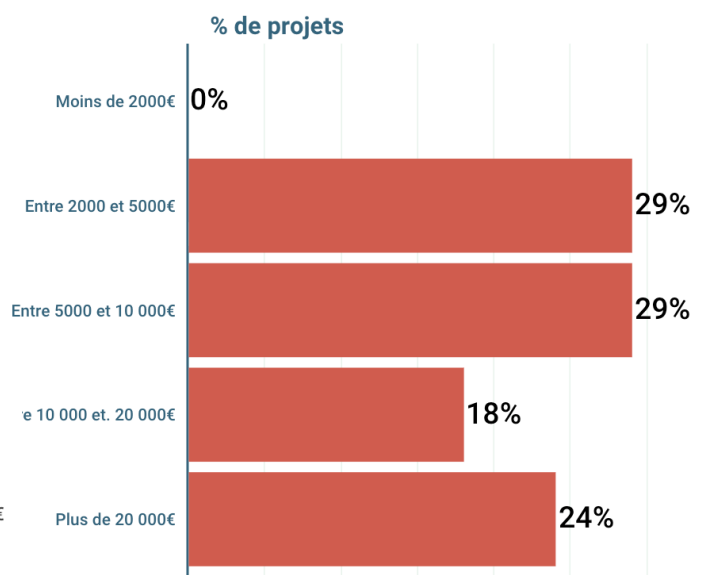
Note : 88% de structures ont répondu à cette question.)



Répartition des dépenses pour les projets de résidence et de production

(Lecture : 29 % des projets de résidence et de production engendrent entre 2000 et 5000€ de dépenses.

Note : 63 % de structures ont répondu à cette question.)



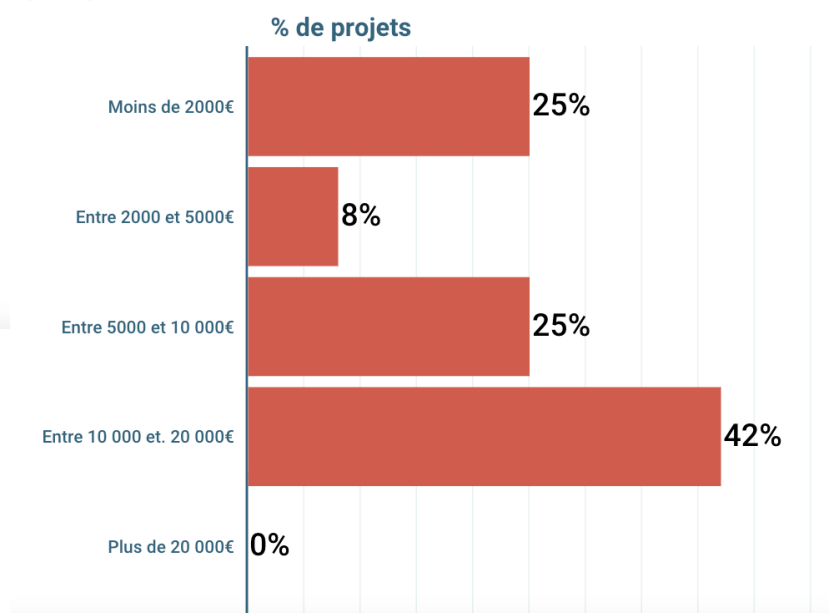
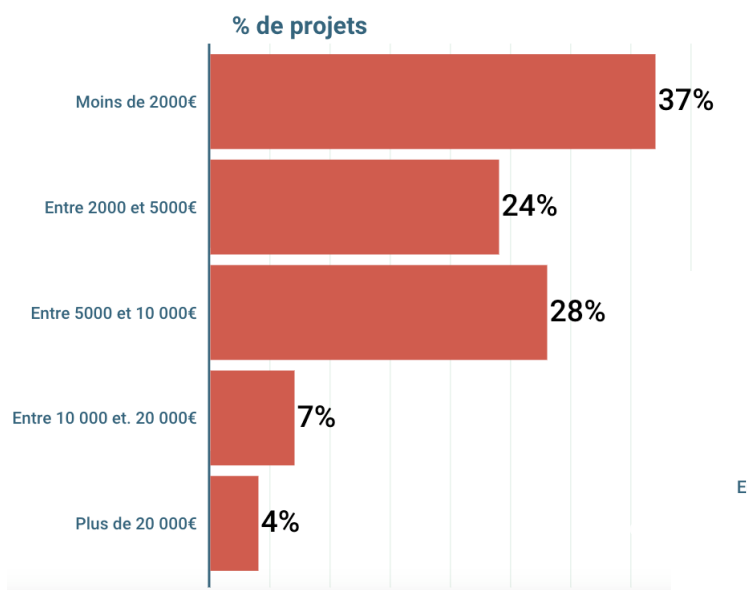
CONSEQUENCES FINANCIERES

Quelques chiffres

Répartition des dépenses pour les projets d'éducation artistique et culturelle

(Lecture : 37 % des projets d'EAC engendrent moins de 2000€ de dépenses.

Note : 70 % de structures ont répondu à cette question.)



Répartition des dépenses pour les projets d'édition

(Lecture : 42 % des projets d'édition engendrent des coûts entre 10 000 et 20 000€.

Note : 44 % de structures ont répondu à cette question.)

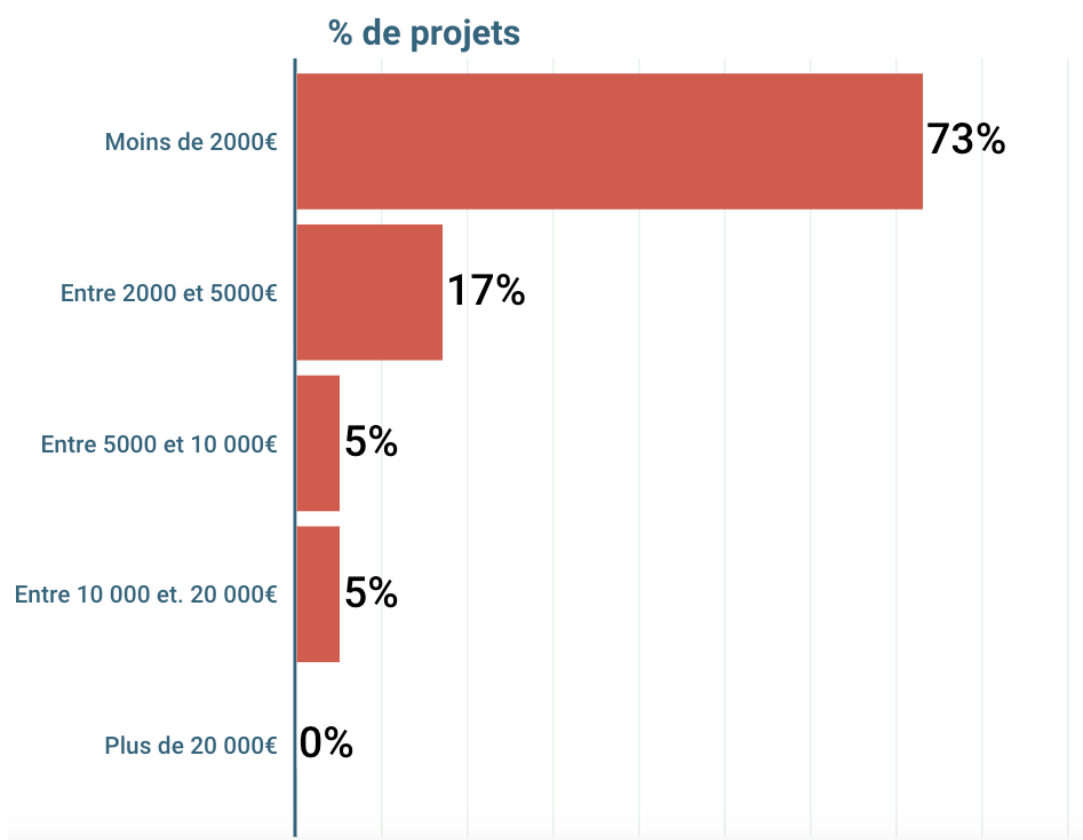
CONSEQUENCES FINANCIERES

Quelques chiffres

Répartition des dépenses pour les conférences, colloques et autres rencontres

(Lecture : 73 % des projets de conférences, colloques et autres rencontres engendrent des coûts inférieurs à 2000€

Note : 70 % de structures ont répondu à cette question.)



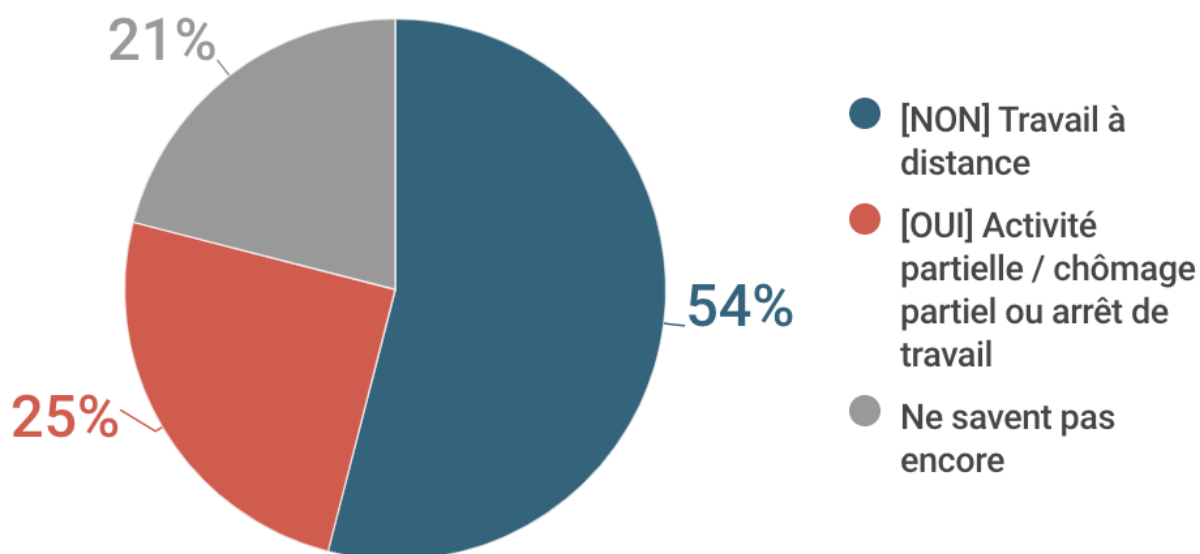
REPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI CULTUREL


Avec l'arrêt total ou le ralentissement important de l'activité, cette crise a une conséquence directe sur les emplois culturels, au même titre que l'ensemble des secteurs professionnels de la société.

Fin mars, au moment du remplissage du questionnaire, 54% des structures n'avaient pas eu recours au chômage partiel, les salariés continuant de travailler à distance.

25 % des lieux ont eu recours à l'activité partielle, au chômage partiel ou l'arrêt de travail pour garde des enfants tandis que 21 % d'entre eux ne savaient pas encore s'ils allaient avoir recours au dispositif.

PART DES STRUCTURES AYANT EU OU PENSANT AVOIR RECOURS AU DISPOSITIF D'ACTIVITE PARTIELLE - CHÔMAGE PARTIEL





Le statut de fonctionnaire territorial protège par ailleurs de la précarité. Les services ont donc réorganisés au mieux leurs modalités de travail afin de maintenir un suivi des projets en cours et de poursuivre l'élaboration de nouveaux projets.

Le télétravail concerne principalement les salarié.e.s chargé.e.s de la direction, de l'administration, de la communication tandis que les celles et ceux relevant de la technique et en relation directe avec les publics (chargé.es d'accueil, médiation...) bénéficient plutôt de l'activité partielle.

Malgré l'utilisation des mesures prises par le gouvernement ou l'usage du télétravail, il conviendra de mesurer rapidement à la sortie de crise, la menace qui pèse sur l'emploi culturel.

Enfin, certains lieux et projets sont portés intégralement par des équipes bénévoles. Ces dernières mentionnent clairement leurs réelles difficultés également en terme de temps et de moyens humains pour maintenir et mettre en œuvre leur projet artistique et culturel, se déroulant souvent sur la période estivale. Se pose alors la question de l'année blanche.



CONSEQUENCES SUR LES REMUNERATIONS ARTISTIQUES

A priori les acteurs du réseau, labellisés et apparentés, bénéficiant du versement normal des subventions (mais pas intégral en raison du gel maintenu par le ministère de la Culture) devraient s'acquitter des rémunérations prévues aux artistes, créateurs.trices et autres professionnel.le.s indépendant.e.s (commissaire d'exposition, critique d'art...) quelque soit l'action reportée ou annulée : exposition, intervention, résidence, atelier, conférence etc.

L'ensemble des partenaires publics mais aussi le conseil d'administration d'a.c.b ont rappelé l'importance de verser systématiquement les rémunérations prévues pour les artistes-auteurs et les indépendant.e.s du secteur et ce pour l'ensemble des projets annulés car ils.elles ne doivent en aucun cas être la variable d'ajustement des problématiques qui surviennent en raison de cette crise sanitaire.

Il s'agira d'identifier en outre les problématiques spécifiques sur les rémunérations artistiques concernant des projets reportés en 2021.

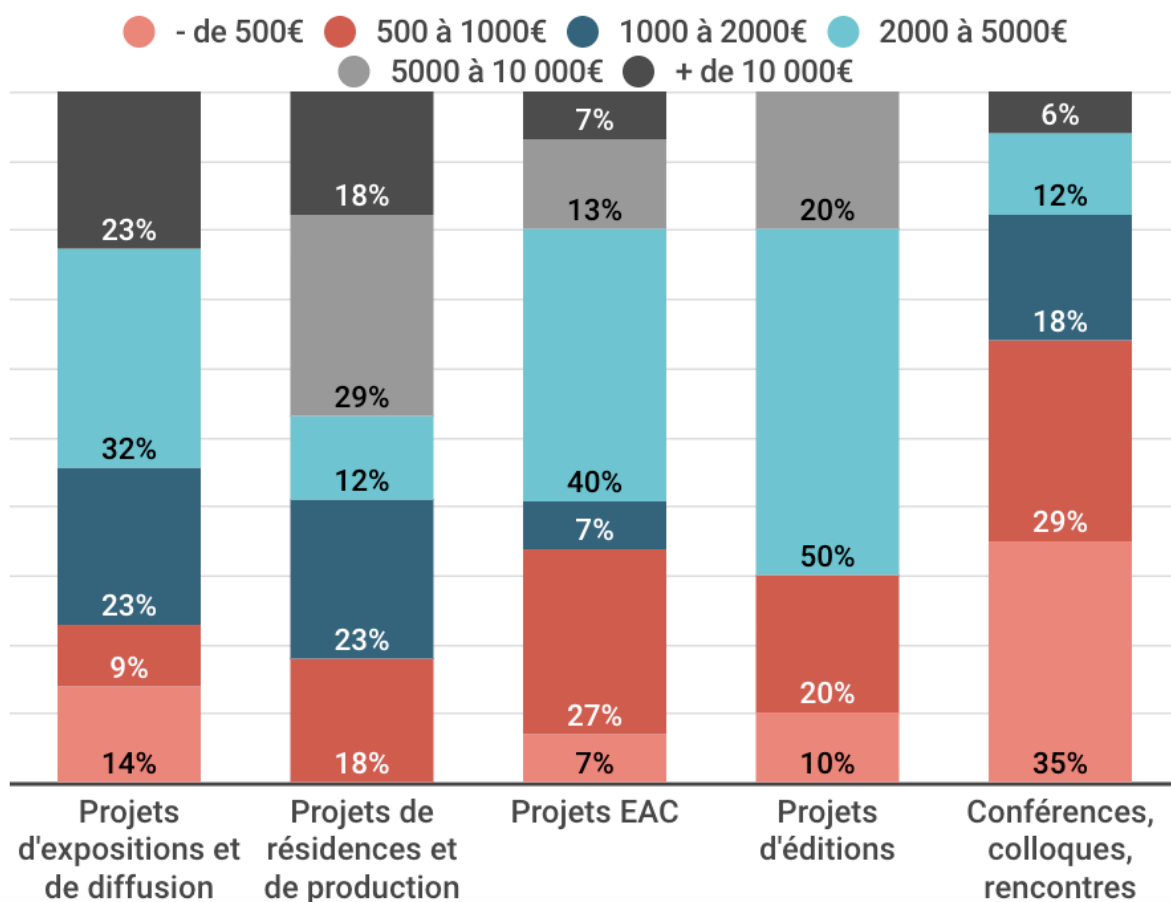
Le cas des interventions d'artistes ainsi que des prestations et projets adossées à des partenaires professionnels pour des collectivités territoriales et établissements publics est plus problématique, notamment en raison des règles comptables différentes susceptibles de s'appliquer. Cela concerne les résidences en milieu scolaire, carcéral, hospitalier et autres actions à caractère social, actions néanmoins financées par les DRAC. Des incertitudes se font aussi sentir sur les pertes de recettes liées aux ateliers ou autre action de médiation.

Entre temps, la levée de la clause du paiement au service fait a permis d'écarter une partie des inquiétudes quant aux paiements de rémunérations ou prestations prévues dans ces cadres. Il s'agira cependant de relever les cas où cette mesure n'aura pas permis la rémunération ou le paiement de la prestation.

→ APPEL AU MAINTIEN DES
REMUNERATIONS AUX ARTISTES
MALGRE L'ANNULATION ET LE
REPORT

Répartition des rémunérations artistiques prévues par typologie de projet

(Lecture : Pour les projets d'exposition, 14% des rémunérations artistiques prévues se situent en dessous de 500€)



CONSEQUENCES SUR LES ARTISTES AUTEURS ET INDEPENDANT.E.S

Difficulté à avoir une vision claire des impacts à ce stade de la situation

Le premier constat que nous pouvons tirer est la grande difficulté pour la majorité des 150 artistes répondants à renseigner le questionnaire. En effet, à ce stade de la crise, les artistes et les autres indépendant.e.s (commissaires d'exposition, critiques d'art etc.) ont bien notifié leur difficulté à quantifier, à mesurer l'impact tangible et chiffré sur l'activité. L'évaluation des pertes est supposée, mais n'est pas encore confirmée.

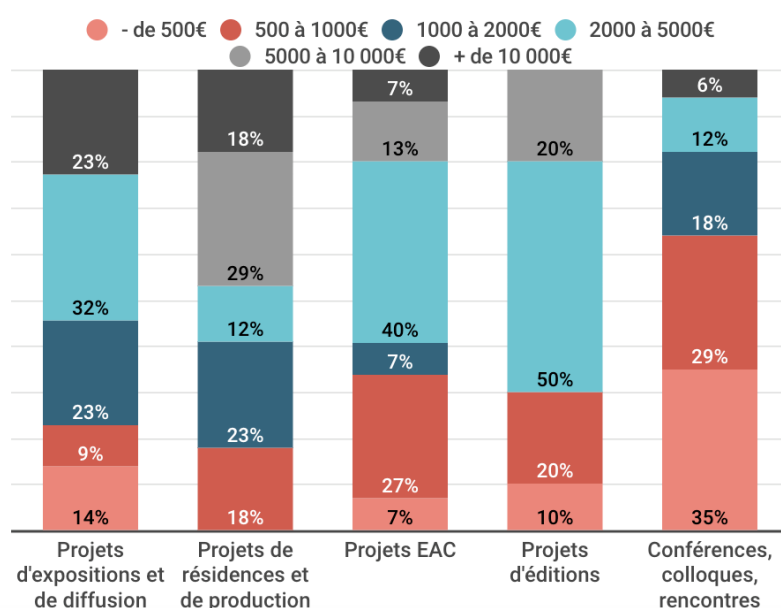
On peut cependant noter des grandes tendances.

La première grande inquiétude des artistes porte bien sûr sur leur situation économique mais aussi sur la pérennité de leur activité artistique. Alors qu'ils.elles souffraient déjà d'une très grande précarité mesurée et présentée au sein de récents rapports et études*, leur situation économique est devenue immédiatement préoccupante par l'impact direct de la crise sanitaire sur leurs sources de revenus.

90 % des artistes répondants estiment que leurs pertes de revenu se situent au dessous d'un seuil de 5000 euros pour chaque activité prévue sur la période. Aussi, plus l'artiste avait des projets et des activités engagés et contractualisés, plus les pertes sont importantes.

Répartition des rémunérations artistiques prévues par typologie de projet

(Lecture : Pour les projets d'exposition, 14% des rémunérations artistiques prévues se situent en dessous de 500€)



* Rapport Racine "L'auteur et l'acte de création" - commandé par le ministère de la Culture - publié en janvier 2020 et "Etude sur l'activité des artistes plasticiens en Bretagne" publié par a.c.b en novembre 2019.

CONSEQUENCES SUR LES ARTISTES AUTEURS ET INDEPENDANT.E.S

98 % des répondants déclarent que cette crise a un impact immédiat sur leur activité et sur leurs sources de revenus. En effet, les artistes-auteurs, ainsi que les autres indépendantes ont été confrontés à l'annulation ou au report de leurs projets artistiques et culturels (expositions, résidence, recherche, écriture, commissariat, régie d'exposition...) du fait de la fermeture des lieux d'art et des établissements publics.

Il convient de noter que les reports de projets (notamment en 2021) peuvent induire le fait que l'artiste ne touche pas ses honoraires avant l'été 2020 et qu'il.elle prenne la place d'un.e autre artiste plus tard...

Par ailleurs, les inquiétudes ou conséquences portent également sur les activités et revenus connexes (animations d'ateliers, de stages, projets en établissements scolaires, hospitaliers, pénitentiaires..) dont la grande majorité des artistes plasticien.ne.s est dépendante économiquement.

Ces activités étant pour la plupart liées au secteur culturel qui est lui-même fortement touché, une grande partie des artistes-auteurs ne peuvent bénéficier des mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir l'activité économique, et notamment l'encouragement au télétravail ou la généralisation du chômage partiel avec pour conséquence directe une perte de revenus.

Dès lors, les artistes-auteurs et les indépendant.e.s ne peuvent compter que sur leurs autres sources de revenus (RSA, chômage, retraite...) pour celles et ceux qui peuvent y prétendre. On peut espérer qu'avec la levée de la clause de service fait, les collectivités s'engagent à rémunérer les artistes malgré les annulations. Il s'agira peut-être de faire un point au cas par cas pour relever les situations difficiles ?

Un certain nombre d'entre eux font par ailleurs part du fait de leurs difficultés à honorer leurs commandes à des particuliers, et donc à être payés, en raison de l'inaccessibilité à leur atelier, trop loin de leur domicile, et à la difficulté d'approvisionnement en matériaux.

Les pertes plus difficiles à chiffrer sont les ventes, qui n'ont pu se faire en raison de l'annulation des salons et foires ainsi que de la fermeture des galeries d'art. Ces ventes sont une source importante de revenus pour les artistes et les pertes vont être importantes, mais difficilement quantifiable à ce stade.

L'inquiétude des artistes porte de manière concomitante sur la situation du marché de l'art après la crise et la levée du confinement et sur l'éventuelle frilosité des collectionneurs et acheteurs à l'investissement.

CONSEQUENCES SUR LES ARTISTES AUTEURS ET INDEPENDANT.E.S

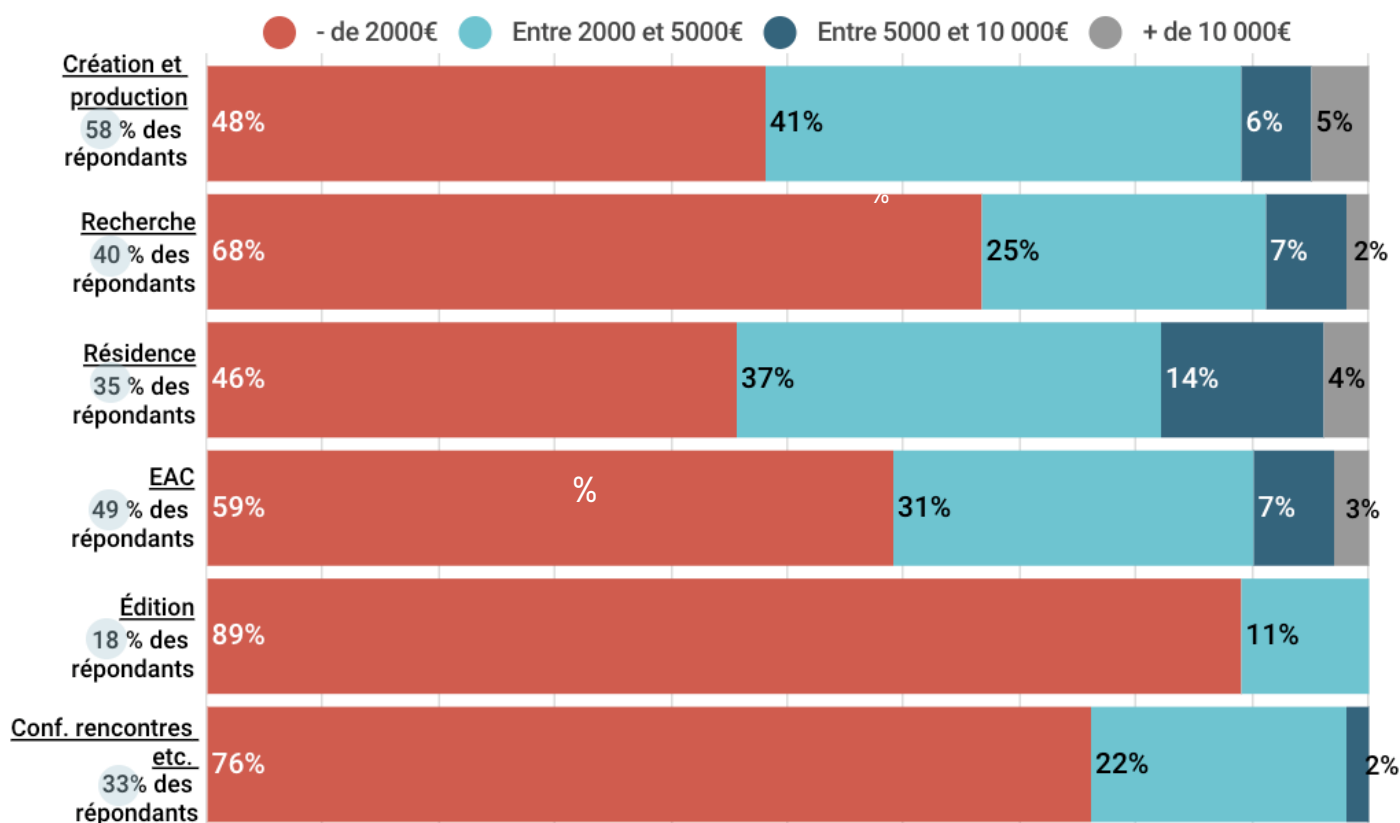
Cette situation dramatique laisse planer une réelle menace sur leur activité artistique, notamment du fait d'une absence de trésorerie pour pallier une partie des pertes et payer également leur(s) loyer(s) (domicile et atelier) et leurs charges sociales, fiscales et quotidiennes (fluide, nourriture...).

C'est aussi l'ensemble de l'activité qui semble directement impacté avec notamment l'impossibilité de se rendre à son atelier, souvent trop loin du domicile, et/ou dans certains lieux importants dans le processus de création, autant pour la recherche (bibliothèque archives, environnement extérieur...) ou pour la production (ateliers, entreprises...).

Cette situation freine leur activité sans que l'on puisse en calculer des pertes d'une manière indubitable.

CONSEQUENCES SUR LES ARTISTES AUTEURS ET INDEPENDANT.E.S

Évaluation des pertes de revenus par activité



DES PISTES DE PRECONISATIONS

→ APPLIQUER LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET LA SOUPLESSE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

A ce stade, il semble cependant important pour le versement des salaires, la pérennité des emplois et donc des structures, que les partenaires publics puissent appliquer un principe de simplification dans le traitement administratif des dossiers pour un versement rapide et à 100% des subventions notifiées. Les vérifications pouvant s'appliquer a posteriori dans l'année.

→ SOUTIEN POUR LE PAIEMENT DES CHARGES AFFERENTES À L'ACTIVITE

Il s'agirait de reconnaître l'artiste-auteur au même titre que les autres travailleurs.euses de la société et d'appliquer, au-delà du fonds de soutien du CNAP, des mesures complémentaires d'aides pour l'ensemble des charges afférentes à l'activité, voire de les exonérer : cotisations sociales et fiscales, impôts et taxes, aides aux paiements des loyers et charges.

→ ETUDIER LA MISE EN PLACE D'UN REVENU MINIMUM

Il s'agirait peut-être d'étudier la mise en place d'un revenu minimum mensuel pour celles et ceux qui n'ont pas d'activités salariées et/ou indépendantes suffisantes pendant la période de confinement et les mois suivants.

Cette expérimentation pourrait par ailleurs servir de base de réflexion collective pour la mise en oeuvre d'un revenu universel pour les artistes-auteurs ?

→ ASSURER UNE VEILLE CONTINUE, NOTAMMENT POUR LES FINANCEMENTS FUTURS

Il va être essentiel d'assurer une veille sur les conséquences à courts et à moyens termes de cette situation sur les différents maillons de l'écosystème. Il sera en effet important de constituer - collectivement et horizontalement - une cellule de veille et un calendrier pour faire remonter (été - automne) un état des lieux plus exhaustif permettant de pointer les situations difficiles, les structures fragilisées et menacées. Ce travail pourrait également confirmer les tendances ici présentées et quantifier plus précisément les pertes notamment pour les artistes-auteurs.

Une bonne part des inquiétudes portent aussi sur l'après, et notamment sur les financements qui seront alloués au secteur en 2021.

ETAT DES LIEUX DE LA CRISE DU COVID-19
réalisé par a.c.b - art contemporain en Bretagne le 15 avril 2020

Informations

a.c.b - art contemporain en Bretagne
Siège social: 5 place des Colombes, 35 000 Rennes
bureau : 10 bis square de Nimègue, 35 200 Rennes
07 88 46 72 66
contact@artcontemporainbretagne.org

www.artcontemporainbretagne.org
www.preac-artcontemporain.fr

a.c.b- art contemporain en Bretagne est membre du CIPAC Fédération nationale des professionnels de l'art contemporain et de HF Bretagne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les arts et la culture

a.c.b - art contemporain en Bretagne reçoit pour l'ensemble de ses actions les soutiens du ministère de la Culture - Drac Bretagne, de la Région Bretagne, des Départements des Côtes d'Armor et du Finistère



● a.c.b